

REGLEMENT RELAIS SOBHI-SPORT ★

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Le magasin SOBHI-SPORT NANTES et l'ESCO ST ANDRE DES EAUX organisent le « Relais SOBHI » au sein de la course du « Semi-Marathon de Brière » le 20 mars 2022.

ARTICLE 2 - PARCOURS ET DISTANCE

Selon la réglementation retenue par les organisateurs relative aux courses sur route de type « course relais », la distance est de 21.1 km.

Le parcours a été divisé en deux portions quasi égales successives.

Les coureurs du relais devront faciliter le passage des semi-marathoniens.

ARTICLE 3 - INSCRIPTIONS

Le duo est possible entre femmes, entre hommes ou mixte.

Mêmes règles de paiement et justificatifs que pour les courses du 5 km et Semi-Marathon :

- en ligne via le site internet www.semimarathondebriere.com,
- par courrier adressé à ESCO SEMI, 27 bis route de la Rue Jean 44117 ST ANDRE DES EAUX,
- chez SOBHI-SPORT NANTES le vendredi 18 mars 2022,
- ou sur place à l'Espace du Marais ST ANDRE DES EAUX le samedi 19 mars ou dimanche 20 mars (avec supplément de 2 €).

Le tarif du relais est fixé à 20 € pour le duo. Supplément de 2€ pour toute inscription à partir du 14 mars 2022.

ARTICLE 4 - RETRAIT DES DOSSARDS

Le dossard et la puce seront à retirer dans les mêmes conditions que les autres courses.

ARTICLE 5 - RECOMPENSES

Un trophée SOBHI sera remis au duo gagnant. Il sera remis en jeu l'année suivante.

Une récompense aux trois premiers « duo » mixte, femmes, hommes.

Un lot à chaque arrivant.

★ Règlement complémentaire au règlement du Semi-Marathon de Brière
(à voir sur www.semimarathondebriere.com)